



SAINT JULIEN PUY LAVEZE

Arrêté n° 2023/447 portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2023 Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire
de SAINT JULIEN PUY LAVEZE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 2021/777 du 21 juin 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2020/295 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme FAURE Marina	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :

Fait à SAINT JULIEN PUY LAVEZE, le 28 février 2023

Le Maire,
Yves CLAMADIEU
Maire de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

